

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 AVRIL

APRÈS DIX-SEPT ANS !

Si la République n'avait pas gaspillé nos immenses ressources financières, aggravé par ses onéreux traités de commerce la crise agricole, compromis notre industrie, paralysé l'essor du commerce ;

Si la République n'avait pas dissipé nos finances dans de folles entreprises de grands travaux publics, de palais scolaires, de chemins de fer d'intérêt à peu près nul ;

Si la République n'avait pas gaspillé nos forces militaires en de lointaines et de coûteuses aventures coloniales, épuisés nos arsenaux maritimes, désorganisé les cadres de notre armée ainsi qu'il a été démontré péremptoirement à la tribune, la France, dix-sept ans après Sedan, se trouverait-elle dans la situation critique qui étreint notre patriotisme de cruelles angoisses ?

En janvier dernier, alors que notre pays n'a d'autre ambition que la paix, une paix féconde qui lui permette de lotter sur le terrain économique avec les nations étrangères, on fait surgir à ses yeux le spectre de la guerre et le monde des affaires s'alarme et se demande à quoi tiennent nos destinées ?

Trois mois après, un incident brutal renouvelle l'émoi et les préoccupations. Notre situation est-elle si anormale que nous ne puissions travailler en paix, sans être à la merci d'un accès de mauvaise humeur, d'une boutade d'un homme d'État voisin ou d'une de ces menaces inspirées par l'intérêt électoral ?

Le pays est inquiet parce qu'il n'a pas confiance dans les hommes qui détiennent le pouvoir ; parce qu'il n'y a pas de gouvernement ; parce que l'on commence à s'apercevoir que le chancre républicain rongé insensiblement nos ressources financières et militaires.

En vérité, serions-nous en proie à de telles alarmes, si nous avions à notre tête un gouvernement sérieux, capable, ferme,

gardien vigilant des intérêts et de l'honneur du pays ? Serions-nous inquiets si nous avions un tel gouvernement, animé d'intentions hautement pacifiques, s'occupant de perfectionner notre armement, de compléter notre organisation militaire, d'accumuler nos ressources financières pour faire face à l'imprévu ? Certes, l'Europe, témoin de notre réserve, de notre désir de la paix, ne nous ménagerait point ses sympathies.

Nul n'ignore que ces jours derniers une haute intervention, celle du Souverain Pontife, appuyée par les vœux de certaines grandes puissances, s'est produite pour dissiper les nuages qui s'accumulent sur le Rhin comme sur le Danube et mettent en péril la paix européenne. Cette initiative diplomatique s'est heurtée au refus d'une volonté de fer.

Quel beau rôle donc pour la France, confiante dans son droit, dans sa dignité, dans sa force, si elle pouvait se reposer du souci de ses destinées dans la vigilance et le caractère d'un gouvernement digne de ce nom, uniquement préoccupé d'assurer la sécurité et la grandeur de la patrie !

Hélas ! comment pourrait-elle se nourrir de ce reconfortant espoir, alors que la République n'enfante que des financiers incapables d'équilibrer un budget, des politiciens organisateurs de la défense nationale, des diplomates sans passé, sans expérience, sans programme !

C'est encore la vie au jour le jour, après dix-sept ans de République.

EDMOND ROBERT.

L'incident de Pagny

Le journal russe *Novoié Vremia* publie, à la date du 23, concernant l'incident Schnaebél, un article dont voici le passage principal :

« La position officielle de M. Schnaebél n'a pas empêché ce fonctionnaire d'être mis au secret dans une prison allemande, bien qu'il soit admis que, dans tous les cas sem-

blables, le prévenu doit être livré à la justice de son propre pays.

« La police allemande ne se distingue pas par une manière d'agir très délicate, mais elle est merveilleusement dressée, et il est peu probable qu'elle se soit permis, dans une affaire aussi épineuse que l'arrestation d'un commissaire de police français, un excès de zèle susceptible d'être désapprouvé par l'autorité supérieure.

« Nous ne songeons pas, dit plus loin le journal russe, à inspirer des inquiétudes au public, et nous espérons que l'affaire se terminera d'une manière satisfaisante ; mais il serait, selon nous, imprudent d'envisager l'incident Schnaebél avec une complète indifférence.

« Il n'y a, en effet, que trop de mystère dans cette affaire, qui se produit tellement à propos, c'est-à-dire précisément au moment où la démission de M. Paul Deroulède, président de la Ligue des patriotes, enlève aux officiers allemands toute raison de parler du caractère dangereux des tendances de cette association.

« Un fait qui n'est pas non plus sans importance, c'est que l'arrestation de M. Schnaebél a eu lieu juste au moment où l'ambassadeur d'Allemagne à Paris est parti en congé et où l'ambassade est dirigée par un simple chargé d'affaires. »

On mande de Pagny, 26 avril :

« M. Gautsch, commissaire allemand, en présence de la réprobation générale, a demandé son changement de résidence. »

On télégraphie de Berlin, 26 avril, à la France :

« La presse allemande est moins réservée. L'enquête présente M. Schnaebél comme l'âme de l'espionnage en Alsace-Lorraine. On parle de preuves écrasantes. On démontre la complicité de M. Antoine et d'autres personnages considérables en France. Comme preuve, on dit que M. Antoine se gardera bien maintenant de passer la frontière allemande. M. Munster res-

tera longtemps à Berlin, prétextant une maladie.

« M. Herbelte ira celle après-midi à la Wilhelmstrasse. »

M. Schnaebél est toujours à Metz. Depuis samedi il n'a pas subi d'interrogatoire.

M. Schnerb, préfet de Meurthe-et-Moselle, et M. Sadoul, procureur à la cour de Nancy, se sont de nouveau rendus à la frontière pour entendre la déposition de nouveaux témoins annexés qui travaillaient dans les champs du côté allemand au moment de l'arrestation de M. Schnaebél et qui ont raconté à des amis que la déposition des frères Gauthier était exacte. Ces témoins ont promis de venir à Arnville confirmer aux magistrats ce qu'ils ont dit à leurs amis.

LE RAPPORT DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE NANCY.

La République française a publié un rapport de M. Sadoul sur l'affaire Schnaebél. Cette publication nous avait paru tellement extraordinaire que nous n'y avons pas cru. Cependant, comme le *Temps*, organe aussi officieux que possible, l'a reproduite également, nous sommes obligés de le tenir pour vrai.

Voici donc le texte reproduit par le *Temps* :

Le rapport que M. Sadoul, procureur général à la cour de Nancy, a adressé au ministre de la justice, établit d'une manière formelle que l'arrestation de M. Schnaebél a eu lieu sur le territoire français. Il relate les faits de la façon suivante que confirme pleinement l'enquête administrative du préfet de Meurthe-et-Moselle :

« Il y a une dizaine de jours, M. Schnaebél avait été invité par M. Gautsch, commissaire allemand à Novéant, avec lequel il était en relations très suivies, à se rendre au poteau-frontière pour conférer avec lui.

« M. Schnaebél se rendit une première fois, la semaine dernière, au rendez-vous donné par M. Gautsch. Il ne trouva point le commissaire allemand. Prévenu depuis quelque temps déjà du danger auquel il s'exposerait en quittant le territoire français, il ne

34 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPFRANC

X

Madeline Méraux et le comte Herbert de Jörn-Brabourg étaient irrévocablement séparés. Des juges, représentants de la sagesse et défenseurs de la justice, avaient solennellement posé la main sur la Bible sainte, et prononcé un arrêt terrestre contre cet arrêt divin qui commande l'indissolubilité du mariage. Ils avaient prononcé le divorce, ce parjure des serments faits à l'autel. D'un mot, ils avaient renversé toutes les garanties prises contre la fragilité humaine ; ils avaient désagrégé l'édifice de la famille, enlevant à l'union de l'homme et de la femme sa noblesse et sa dignité. Quelle confusion que ce divorce, et qui affirmera que cette union, dissoute par un caprice, ne sera pas suivie d'autres unions formées par de nouveaux caprices ? Le cœur humain est changeant, et quand il n'a plus, pour le maintenir, un frein sérieux, qui peut répondre de sa fidélité ? Et, cependant, ils avaient prononcé un arrêt, ces magistrats représentants de la sagesse et défen-

seurs de la justice ; ils avaient désuni ceux qui avaient veillé dans l'angoisse auprès du même berceau ; ils avaient rendu la liberté à ceux qui avaient porté au doigt des anneaux semblables, symboles de cette chaîne que rien n'aurait dû rompre sinon la mort. Ils vivaient et ils s'en allaient chacun de leur côté ; ils vivaient et ils étaient condamnés à traîner dans le calme, comme dans les agitations de la vie, le poignant souvenir l'un de l'autre ; lui, comme un remords dans une nouvelle et brillante union ; elle, comme un regret cuisant dans la pauvreté et la solitude.

Six mois après le départ de Madeline Méraux, le comte de Jörn-Brabourg s'était de nouveau présenté au château de Bergenthall. Sa mère l'accompagnait ; et, faussement, elle avait assuré que la lectrice avait enlacé le trop généreux Herbert par ses ruses féminines ; hypocritement elle avait affirmé que son cher fils ressentait pour l'héritière un grand amour ; elle était, à ses yeux, un ange du ciel, et Charlotte, qui toujours avait conservé un tendre souvenir du fier lieutenant de la garde royale, se laissait prendre aux phrases trompeuses. Elle ne soupçonna pas un instant que sa haute noblesse et que sa dot princière donnaient de l'éloquence à cette voix de mère ambitieuse, qui modulait des paroles enchanteresses.

Herbert, très lâche devant la misère, très déçu par le prompt départ de Madeline, dont il avait

réellement souffert, laissait dire l'habile Prussienne, et si, parfois, son cœur naturellement loyal se révoltait contre les odieux mensonges, il jetait un regard sur le domaine de Bergenthall aux sombres forêts, aux prairies d'émeraude, aux collines couvertes de pampres, au lac où se balançaient des gondoles, à la cascade qui descendait de la montagne en mugissant, et ce regard, en se relevant sur le visage placide de la blonde Charlotte, était plein d'éclat et de feu.

Le mariage eut lieu dans la chapelle du château. L'uniforme allait bien au marié ; sa grande taille et sa parfaite élégance le faisaient remarquer, même dans cette foule de personnages distingués. Sa mère, somptueusement vêtue de satin violet recouvert de dentelles, s'avancait au bras du baron Frédéric de Bergenthall. Mlle Norra, parée comme un printemps, était au troisième ciel, et la mariée obtenait de nombreux éloges avec son voile en point à l'aiguille et sa traîne en satin lamé d'argent, retenue par des grappes de fleur d'orange.

Les journaux de Gotha relatèrent ces fêtes nuptiales, dont la splendeur avait été si complète. Et un matin de juillet, alors que Madeline travaillait à un ouvrage de tapisserie, elle reçut une gazette allemande. Elle reconnut, sur la bande de l'adresse, l'écriture de la comtesse Augusta de Jörn-Brabourg. C'était peu généreux de frapper l'ennemie tombée, mais la haïce à toutes les

lâchées. Lorsqu'elle eut achevé de lire, sans en passer une ligne, la description des fêtes nuptiales, il sembla à la pauvre Madeline qu'un mur invisible mais infranchissable s'était élevé entre ELLE et LUI.

Et jamais, depuis ce jour, elle ne prononça devant Henri le nom de son père. Les mois succédaient au mois, et le comte de Jörn-Brabourg devenait, aux yeux de son enfant, une figure superbe, imposante, que le petit garçon confondait dans une même admiration avec les héros de ces contes de fées qui, armés d'une épée enchantée, accomplissent prodiges sur prodiges. D'autres mois s'écoulèrent encore ; et, peu à peu, cette figure guerrière, qui inspirait à l'enfant plus de crainte que d'amour, se perdit dans le vague du passé.

Madeline avait fui le Paris populaire où les constructions se pressent l'une sur l'autre. Elle redoutait les quartiers bruyants où le va et vient des voitures innombrables assourdit. Elle s'était réfugiée dans la paisible rue d'Assas. Les fenêtres de son petit appartement, au quatrième étage, donnaient un jour vif, et l'air y arrivait salubre en passant sur le jardin d'un couvent du voisinage.

L'horloge, placée sur la façade de la chapelle, réglait ses heures, celles de la veille semblables à celles du lendemain.

Le modeste logis n'était vraiment pas trop

s'avança point ce jour-là sur le territoire allemand.

» M. Gautsch s'excusa par lettre auprès de M. Schnaëblé d'avoir manqué à ce rendez-vous et lui donna un second rendez-vous pour mercredi dernier, 20 avril. Le commissaire français alla, sans défiance et sans armes, à ce rendez-vous.

» Quand M. Schnaëblé arriva au poteau français, qui se trouve à droite de la route lorsqu'on se rend à Metz, il ne trouva personne. Deux ouvriers français, MM. Gautier frères, travaillaient dans les vignes du côté français à 30 ou 35 mètres.

» M. Schnaëblé se promena un instant; puis franchit, sans doute par distraction, peut-être pour voir venir son collègue d'Ar-sur-Moselle, la ligne frontière et la dépassa d'environ six mètres. A ce moment, un individu, vêtu d'une blouse grise, sortit du fossé qui borde des vignes allemandes et vint engager la conversation avec lui, après l'avoir salué.

» M. Schnaëblé avait été à peine abordé par l'homme en blouse que celui-ci se précipita sur lui. Le commissaire français engagea vigoureusement la lutte, tout en se retirant sur la frontière française. Aussitôt un second agent allemand, vêtu également d'une blouse grise, s'élança hors des vignes et chercha à empêcher M. Schnaëblé de se retirer de l'autre côté de la frontière. Le commissaire français, doué d'une force très grande, repoussa une première fois ses deux adversaires et réussit à se rejeter sur le territoire français.

» Les deux agents allemands l'y suivirent.

» Les vigneron, qui suivaient des yeux cette lutte violente, virent alors M. Schnaëblé montrer du doigt le poteau français, pour faire constater à ses assaillants qu'il n'était plus sur le territoire allemand. La lutte n'en recommença pas moins, mais, cette fois, à cinq ou six mètres de la ligne frontière, du côté de la France.

» Les policiers allemands l'emportèrent. M. Schnaëblé fut traîné par eux sur le territoire allemand, où il fut garotté de fortes ficelles et emmené malgré ses protestations.

» Dans la bagarre, avant que le commissaire de Pagny eût regagné le territoire français, le chapeau de M. Schnaëblé était tombé dans un trou, à environ un mètre de la ligne frontière.

» Les seuls témoins de la première partie de la lutte sont les deux ouvriers qui travaillaient dans les vignes, et qui ne vinrent pas au secours de M. Schnaëblé, et un médecin qui passait à une distance d'environ deux cents mètres.

» Les employés du chemin de fer allemand ne montèrent sur le talus et n'arrivèrent sur le théâtre de la lutte que vers la fin de la scène. M. Schnaëblé, à ce moment, avait été déjà traîné sur le territoire allemand et on lui avait mis les menottes.

» M. Schnaëblé fut emmené sur la route de Novéant, où il fut rencontré par l'omnibus de Gorze.

Au rapport de M. Sadoul, qui a poursuivi lui-même son enquête sur les lieux jeudi et ven-

credi, sont annexées les dépositions des frères Gautier (d'Arnaville) et quelques autres pièces. L'arrestation de M. Schnaëblé sur le territoire français par deux agents allemands, après une lutte commencée sur le territoire allemand, est ainsi établie par des témoignages oculaires de la plus minutieuse enquête.

La *Strassburger Post* a publié sur l'arrestation de Schnaëblé une correspondance, datée de l'arrondissement de Metz-campagne, qui renferme sur ce fait les prétendus renseignements suivants :

« Depuis six semaines, écrit le correspondant, on cherchait à saisir Schnaëblé, qui, sans nul doute, avait eu vent de l'affaire, bien qu'on voulait tenir la chose secrète, car, depuis cette époque, le commissaire français de Pagny, contrairement à son habitude, évitait soigneusement de s'engager sur le sol allemand.

» M. Gautsch, commissaire d'Ar, fonctionnaire éprouvé sous le rapport des aptitudes et Alsacien de naissance, dit le correspondant, était spécialement chargé de s'emparer de M. Schnaëblé d'une façon quelconque. La chose n'était rien moins que facile, vu la finesse proverbiale du commissaire français. Néanmoins, M. Gautsch parvint à s'emparer de lui.

» D'après le correspondant allemand, M. Schnaëblé devait se douter de quelque chose, car, lorsqu'on l'arrêta, il portait un poignard affilé dont il ne put, d'ailleurs, faire usage, grâce à l'habileté de ses adversaires, qui avaient prévu le cas.

» Les deux agents secrets qui arrêtaient Schnaëblé, lorsqu'il eut franchi la frontière, étaient placés sous les ordres de Gautsch et agissaient d'après ses instructions. Ils s'étaient postés sur le sol allemand, de façon que Schnaëblé ne pût les voir que lorsqu'il n'était plus temps pour lui de se réfugier sur le territoire français, ce qu'il essaya de faire. Ce n'était pas, d'ailleurs, chose facile que de maîtriser Schnaëblé, qui, malgré son âge avancé, est doué d'une grande force musculaire.

» On prétend en France, ajoute le correspondant, que M. Schnaëblé a été arrêté sur le territoire français. Le procureur général de Nancy, qui était hier à Arnaville, prétend la même chose en se basant sur des dépositions de témoins. Cette assertion est complètement fautive.

» Il y a plus de témoins qu'il ne faut pour prouver que Schnaëblé a été arrêté sur le territoire allemand. Le fait a été établi, le 24, sur les lieux, par le procureur supérieur de Colmar et par le premier procureur de Metz, accompagnés du juge d'instruction de Strasbourg, chargé de l'instruction par la Cour suprême, et d'agents de police de Metz et de Novéant.

M. SCHNAEBLÉ ET M. GAUTSCH

M. Schnaëblé (Guillaume), commissaire spécial en résidence à Pagny-sur-Moselle, est né à Mulhouse en 1827. Son père était un instituteur remarquable et a laissé en Alsace les meilleurs souvenirs.

La guerre franco-allemande trouva M.

Guillaume Schnaëblé commissaire à Thionville où, pendant le siège, il fit son devoir de Français et de magistrat.

Après la guerre, il fut nommé, avec avancement, commissaire spécial à Bellegarde (Ain); c'est de cette époque que datent ses débuts dans la police spéciale.

Fonctionnaire actif, il ne tarda pas à recevoir encore de l'avancement et fut nommé à Pagny-sur-Moselle en 1872.

C'est peut-être le commissaire le plus haut coté, à tous les points de vue, à la direction de la Sûreté générale. Il a été fait chevalier de la Légion d'Honneur pour services rendus, il est au-dessus de la classe exceptionnelle comme appointements, et deux fois on lui a offert un poste qu'il a refusé.

Quelques détails sur M. Gautsch : C'est un Alsacien qui est devenu Allemand.

En 1873, lors de l'Exposition de Vienne, il accompagnait les trois commissaires criminels prussiens Weiss, Fick et Sachs, qui représentaient leur pays au Congrès de police qui se tint dans cette ville.

Toutes les polices de l'Europe étaient représentées; la France n'avait envoyé que de modestes inspecteurs. Un d'entre eux joua un bien mauvais tour au sieur Gautsch.

Ce dernier barcelait sans cesse cet inspecteur de questions insidieuses, indiscrettes, au point qu'à bout de patience, le policier français lui inventa un complot contre l'empereur Guillaume tellement bien échafaudé que le sieur Gautsch en informa ses chefs comme d'un fait capital qu'il avait découvert.

Le télégraphe joua de toutes parts, des agents allemands sillonnèrent l'Europe à tel point que l'agent français dut avouer sa supercherie, bien naturelle, à son chef, qui arrêta le zèle tudesque.

Nous oublions de dire qu'après la guerre franco-allemande les Prussiens avaient tellement conscience de la valeur de M. Schnaëblé qu'ils lui firent offrir un poste élevé dans leur police, s'il voulait opter.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Le rapport de M. Sadoul, procureur général à Nancy, n'est pas encore publié, mais nous savons que, conformément à l'analyse sommaire donnée plus haut, ce document officiel établit bien ce que l'on a maintenu dès le premier jour : arrestation sur le territoire allemand, retour et lutte sur le territoire français, arrestation définitive sur le territoire allemand.

La diplomatie française néglige du reste présentement la question de l'arrestation pour ne s'occuper que des procédés à l'aide desquels elle a pu être opérée. Or sur ce terrain les Allemands sont contraints de s'avouer vaincus. M. Gautsch, commissaire de police d'Alsace-Lorraine, n'a pu faire main basse sur son « cher collègue » de France, qu'en l'attirant à la frontière par des moyens que réprouvent le droit international et surtout l'équité. Il a abusé des excellents rap-

d'un gris violacé. Saisie par la tristesse du soir, Madeleine abandonna ses pinceaux, qu'elle ne pouvait plus diriger sous les reflets de la lumière mourante. Les passereaux devenaient silencieux et prenaient leur abri pour la nuit. La cloche du couvent tinta à trois reprises, sonnant l'Angelus.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES LITTÉRAIRES et ARTISTIQUES PARISIENNES
PAUL DESHAYES, directeur-administrateur

Vendredi 29 avril 1887,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE
Donnée par

M. PAUL DESHAYES, de l'Odéon; M. ABEL, de Vaudeville; M^{lle} LETURE, de l'Odéon; M^{me} P. DESHAYES, du Palais-Royal; M. WORMS, du Palais-Royal; M^{lle} CHARLOTTE RAYNARD, du Gymnase; M. PAUL GIRON, du Gymnase; M. DUBREUIL, de la Porte-Saint-Martin; M. COURT, de Vaudeville; M^{me} WILSON, de la Porte-Saint-Martin; M. DARCEL, des Variétés.

Le grand succès actuel de la Comédie-Française

FRANCILLON

Comédie en 3 actes, en prose,
de M. A. DUMAS fils, de l'Académie française.

On commencera par :

LE BIJOU DE LA REINE

Comédie en 1 acte, de M. Alexandre DUMAS fils.

ports qu'il avait eus jusqu'alors avec M. Schnaëblé — les lettres écrites par lui au commissaire français et dont le fac-similé a été expédié à Berlin le prouvent — pour le faire tomber dans un odieux guet-apens. Une seule conclusion s'impose donc: la mise en liberté immédiate de M. Schnaëblé et le châtement exemplaire du commissaire allemand. Le gouvernement de Berlin sera bien forcé d'en convenir et de s'exécuter si vraiment l'incident de Pagny n'est qu'un fait isolé, et si, comme le dit un de nos confrères, il ne prend pas place « dans un plan d'ensemble ayant pour but soit d'humilier la France, soit de l'exaspérer ».

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres présents à Paris se sont réunis extraordinairement hier matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Grévy.

La délibération a porté exclusivement sur l'incident de Pagny-sur-Moselle.

Le conseil a été très court; le dossier de l'enquête allemande n'étant pas encore arrivé, les ministres n'ont pu délibérer utilement.

M. Flourens a communiqué au conseil une dépêche de M. Herbette, reçue lundi dans la soirée, l'informant qu'il avait remis au comte Herbert de Bismarck le dossier de l'enquête du parquet de Nancy et les divers documents qui y étaient annexés.

Le comte Herbert de Bismarck, en recevant cette communication, a répondu qu'il n'avait encore que des renseignements incomplets sur l'enquête du parquet de Metz et qu'il ne pouvait prendre de décision ni donner de réponse à notre ambassadeur avant que le dossier complet fût entre ses mains.

Dans ces conditions, le conseil a dû ajourner sa délibération. Les ministres seront convoqués aussitôt que le dossier de l'enquête du parquet de Metz aura été communiqué à notre gouvernement.

M. Goblet a annoncé qu'il venait de recevoir un rapport supplémentaire du procureur général près la cour d'appel de Nancy; ce rapport confirme les premiers renseignements, et les pièces qui y sont annexées établissent les bonnes relations qui existaient entre le commissaire français et les autorités allemandes. Ces bonnes relations ressortent d'une série de lettres de service qui remontent jusqu'à 1884.

La caravane algérienne se disloque.

Un ministre revient avant la fin complète du voyage. M. Berthelot, très fatigué depuis quatre ou cinq jours, rentre directement en France.

Quant aux deux autres ministres, MM. Granet et Edouard Millaud, il est à peu près certain qu'ils n'iront pas en Tunisie, comme ils l'avaient projeté, et qu'ils reviendront à Paris à la fin du mois.

AJOURNEMENT DE Lohengrin

On lit dans l'Événement :

« Pour des raisons que nous n'avons ni à indiquer, ni à commenter, ni à expliquer, M. Goblet a fait appeler précipitamment M. Lamoureux au ministère dans l'après-midi de lundi.

» M. Flourens était, croyons-nous, présent à l'entrevue.

» Que s'est-il dit dans le cabinet du président du conseil? C'est ce que nous ne savons pas exactement.

» M. Goblet a dû faire appel à tous les sentiments de patriotisme de M. Lamoureux. Il a dû se laisser aller même à de certaines confidences.

» Toujours est-il qu'à quatre heures du soir M. Lamoureux est rentré à l'Éden et a prévenu son personnel que la représentation de *Lohengrin* était ajournée.

On télégraphie d'Aix-les-Bains, 25 avril :

« La reine d'Angleterre et les personnes de sa suite sont enchantées de leur excursion à la Grande-Chartreuse.

» Le préfet de l'Isère avait pris toutes les dispositions pour le passage de la reine dans son département.

» La reine retardée de trois jours son départ; elle quittera Aix probablement jeudi.

A DÉFAUT DE POLICE

C'est toujours de Marseille que nous viennent, aujourd'hui, les idées géniales.

morose quand le soleil de l'été éclairait les meubles de cretonne bleue à ramages grisaille, la chaise-longue du petit Henri, et la cage dorée où chantait plaintivement la tourterelle.

La jeune femme y demeurait dans une solitude complète. Elle n'avait cherché à établir aucune relation dans le voisinage; sa douleur était fière et ne désirait pas de confident. Elle gardait pour elle-même des tristesses connues d'elle seule et enfermées, à jamais, dans les profondeurs les plus secrètes de son orgueil de femme. Pourquoi laisser entrevoir aux indifférents ses jours de morne désolation? Elle craignait les regards qui l'eussent devinée; elle redoutait les paroles méprisantes qui ne sont jamais épargnées à une femme qui a divorcé... Et si son fils les avait entendues?... Si l'enfant les avait comprises?... Elle frissonnait à cette pensée.

Dans son isolement, la fière Madeleine vivait avec une extrême dignité; sa toilette était toujours sombre et de bon goût; quant à Henri, grâce à des prodiges d'industrie, il était élégant, elle le paraît elle-même, ayant la coquetterie de son fils comme d'autres femmes ont la coquetterie de leur propre parure. Du reste, il fallait peu de chose pour relever la beauté de ce pâle enfant aux yeux bleus d'une remarquable intelligence. Les débris de la splendeur d'autrefois, rajoués à chaque saison, y suffisaient.

Ayant décliné les offres d'argent qui lui étaient venues de Berlin, Madeleine travaillait pour vivre. Le jour, elle peignait des éventails avec un véritable talent, et, le soir, elle brodait ou faisait de la tapisserie. Ses riches bijoux, les chatons de sa rivière en diamant, vendus l'un après l'autre, lui offraient aussi de grandes ressources; et si, pour elle-même, elle se refusait à toute dépense qui n'aurait pas été strictement nécessaire, du moins elle pouvait entourer son enfant de soins délicats, appeler près de lui les médecins célèbres.

Deux années se passèrent dans cette vie active et solitaire. Henri avait alors sept ans. Un mardi soir, assis près de sa mère, devant la fenêtre ouverte, il avançait curieusement sa tête blonde au dehors, entre deux rosiers fleuris sur le balcon. De là il voyait le jardin du couvent où s'ébattaient une multitude de passereaux; il leur jetait du millet, et les oiseaux, un peu inquiets, voltigeaient de tous côtés en poussant de petits cris comme pour s'interroger; puis ils finiraient par s'abattre sur la main providentielle, à la grande joie de l'enfant. Ils picoraient sans modération, se querellant, se pourchassant à coups de bec, et lançant dans l'espace la chanson insouciance de l'oiseau qui est vêtu de plumes et nourri de graines par la bonne Providence. Le soleil, comme un globe de feu, s'abaissait; les nuages, à l'entour, avaient des teintes rosées qui firent place à des tons neutres

Les habitants de la cité phocéenne, s'étant aperçus que la police était impuissante à les protéger, ont pris la résolution de se protéger eux-mêmes.

Dans certains quartiers, ils ont organisé un service de patrouilles nocturnes, qui seront faites par des jeunes gens de bonne volonté.

Retournons-nous au temps des bourgeois ligueurs ?

La première expérience a été faite dimanche, dans le quartier de la Plaine.

Le plus joli, c'est que l'autorité a approuvé et même facilité la nouvelle combinaison.

Elle reconnaît donc son impuissance ?

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 avril.

L'impression du marché est moins bonne : 3 0/0, 79 55 ; 4 1/2 0/0, 109.

L'action du Crédit Foncier et les obligations foncières et communales à lots des diverses séries ont un bon courant d'affaires que justifie la solidité de ces titres.

La Société Générale est très soutenue aux environs de 455.

Nombreuses demandes sur la Banque d'Escompte qui se négocie à 456, il faut voir sur ces titres à bref délai un niveau plus élevé en rapport avec sa valeur réelle. Cet établissement, grâce à une importante option, délivre encore au pair de 285 les obligations de la Compagnie Française des Moulins à vapeur d'Avvers et du Havre.

L'action des Dépôts et Comptes courants est invariable à 605.

Les polices A B de l'Assurance Financière se recommandent à l'attention des capitalistes désireux de constituer un portefeuille sérieux.

L'action de Panama est très bien tenue à 405. Les obligations des diverses séries sont également bien soutenues.

La Société de Crédit et de Commission, 22, rue Le Peletier, va bientôt émettre son émission Saphire. Il faut se hâter si l'on veut avoir le titre au pair de 25 francs.

Le marché de nos chemins de fer ne présente que peu de variations, les obligations sont très fermes.

Nouvelles militaires.

PORT DE L'UNIFORME

Le ministre de la guerre vient de décider que les officiers et assimilés en retraite ou en réforme pour infirmités, et qui ne sont pas pourvus de grades ou d'emplois dans les réserves, ne porteraient l'uniforme qui leur est attribué par le décret du 24 juillet 1886, que dans les cérémonies officielles militaires ou privées, visées par la circulaire du 1^{er} juin 1883.

Les chasseurs d'Afrique vont enfin essayer la coiffure pratique qu'ils réclament depuis si longtemps.

On annonce, en effet, que le général Boulanger a prescrit l'envoi à chacun des régiments de cette arme de vingt-cinq casques en feutre bleu de ciel du modèle anglais.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

LA CRAINTE DES RESPONSABILITÉS

Le conseil municipal républicain de Candès (Indre-et-Loire) gère les finances de cette commune à peu près comme M. Dauphin gère les finances de l'Etat. Les dépenses l'emportant toujours sur les recettes, le conseil a dû voter au mois de juin 1886 une imposition extraordinaire. Ce vote fut tenu secret quelque temps jusqu'au jour où le percepteur envoya ses feuilles de recouvrement. Surpris de voir augmenter leurs contributions, les habitants se plaignirent avec énergie au maire, lequel fut forcé de confesser la vérité.

Voyant le mécontentement général, huit conseillers municipaux, pris de peur, jurèrent qu'on les avait calomniés. Et ils donnèrent leur démission. Ils furent réélus à l'aide d'articles insérés dans l'*Union libérale* de Tours, et qui développaient ce dilemme : « Ou l'on a introduit frauduleusement dans le procès-verbal, après l'opposition des signataires, un vote qui n'avait pas été émis par l'assemblée, ou, en donnant lecture du dit procès-verbal, on a omis intentionnellement de lire le passage relatif au prétendu vote ». En d'autres termes, on accusait le maire de Candès d'avoir commis soit un faux en écritures publiques, soit un abus de confiance.

Ils avaient tort, car le maire de Candès était en l'occurrence tout-à-fait innocent.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* fit, à défaut des représentants du pouvoir central, une enquête démontrant que la double accusation était absurde. Le projet du budget avait été expliqué par le receveur municipal aux huit conseillers, qui avaient déclaré le comprendre parfaitement et y adhérer. Le procès-verbal de la séance avait été lu cinq fois, tant par le percepteur que par le secrétaire de la mairie, et personne n'avait songé à protester. Il convient d'ajouter que le budget, séparé du procès-verbal et contenant aussi l'imposition locale, avait été également lu et signé. Tout cela n'a pas empêché les huit conseillers municipaux dont il s'agit de prétendre qu'ils n'avaient pas voté l'imposition et de rejeter toute la responsabilité sur le maire.

INCENDIE PAR LES TRAMWAYS

La locomotive des tramways n'est pas sans causer de vives inquiétudes à tous ceux qui transportent des fourrages sur la route de Saumur à Fontevault.

Hier, M. Perrault, fabricant d'articles de caves, rue Dupetit-Thouars, faisait conduire à Fontevault un chargement de paille pour enveloppes de bouteilles.

Auprès de sa charrette, arrêtée à l'octroi du Jagueneau, vint à passer la locomotive du tramway qui, pour gravir la petite rampe du pont métallique, força la vapeur en lançant des flammèches. L'une d'elles atteignit la paille et y mit le feu ; celui-ci, activé par le vent, se propagea rapidement. L'alarme donnée, chacun se mit en devoir d'éteindre le commencement d'incendie.

M. Ponneau saisit la bride du cheval et conduisit le véhicule enflammé auprès de son bassin, ce qui permit d'avoir une eau abondante à la portée de tous, et d'isoler le feu qui aurait pu se communiquer dans les greniers du Jagueneau.

Grâce à de prompts secours, on a été rapidement maître de l'incendie. Les dégâts sont purement matériels : la paille a été complètement détériorée et les bâches brûlées.

On nous signale qu'entre Montsoreau et Fontevault, la machine lance également des étincelles très dangereuses ; lorsque les moissons seront mûres, il est à craindre que des champs entiers ne soient la proie des flammes.

ÉCRASÉ PAR UN TRAIN

On a trouvé, avant-hier matin, à 200 mètres environ de la gare de Varennes-sous-Montsoreau le cadavre d'un homme écrasé qui a dû être atteint par le train de 10 heures 1/2 du soir.

Le garde de nuit Richer, en voyant une masse informe sur les rails, s'approcha et reconnut le nommé Pierre Bodin, âgé de 74 ans, de la commune de Varennes.

Marié depuis peu avec une veuve qui le rendait malheureux, il s'était adressé aux autorités municipales pour faire revenir sa femme à de meilleurs sentiments. N'ayant rien pu obtenir, il s'est résigné à mettre fin à ses jours.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.

Exercices de l'Adoration perpétuelle, les jeudi et vendredi 28 et 29 avril.

Judi. — Le soir, à 7 heures 1/2 : vêpres, salut, exposition du T. S. Sacrement et sermon.

Vendredi. — 1^{re} messe à 2 heures ; 2^e à 6 heures ; 3^e à 7 heures ; 4^e à 8 heures ; grand-messe à 9 heures.

A 2 heures, vêpres ; à 7 heures 1/2, clôture de l'Adoration, complies, sermon, aumône honorable, salut très solennel.

Les sermons seront prêchés par M. l'abbé Morillon, aumônier de l'Hôtel-Dieu à Cholet.

Dimanche 1^{er} mai, à 2 heures, vêpres ; après les vêpres, ouverture du Mois de Marie ; le sermon sera prêché par M. l'abbé Chapeau, professeur à l'Institution Saint-Louis ; salut solennel.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE D'ANGERS

La Société d'horticulture d'Angers a décidé qu'une exposition de *Roses coupées* aurait lieu du 10 au 14 juin inclus dans la grande salle de la Mairie, dite salle des fêtes. Tous les horticulteurs et amateurs du département de Maine-et-Loire seront admis à concourir.

Des récompenses seront accordées aux plus beaux lots exposés ; ces lots, pour être admis à concourir, devront être formés dans les conditions énoncées pour chaque concours.

Tout lot de *Fleurs coupées* ne se présentant pas dans les conditions du programme, sera examiné par le Jury et récompensé selon son mérite.

Plus plus complets renseignements, s'adresser à M. Millet, secrétaire de la Société, à Angers.

ANGERS.

Départ pour le Tonkin. — Samedi, dans la journée, dix volontaires, appartenant au 2^e régiment de pontonniers, ont quitté notre ville se rendant au Tonkin.

Une foule nombreuse d'amis était allée conduire à la gare ces braves jeunes gens qui, de leur plein gré, quittent leur pays pour aller défendre au loin le drapeau de la France. (Patriote.)

— Lundi soir, dit la *Petite France*, le sympathique M. Persac, directeur du personnel au ministère de la justice, était de passage à Angers et passait la soirée chez M. le président Chudeau, avec les principaux magistrats républicains de la cour, notamment M. le procureur général Marais.

— On a commencé mardi matin à interdire aux marchands de journaux le stationnement sur la voie publique.

LES ARTISTES DE M. NEVRE

Nous apprenons avec plaisir que deux des principaux artistes qui faisaient partie de notre troupe d'opéra, M^{lle} Pauline Vaillant, première chanteuse légère, et M. Norval, première basse, obtiennent en ce moment un brillant succès sur le théâtre de Poitiers, où ils ont été engagés pour la saison d'été en remplacement de M^{lle} Alice Rabany et de M. Longrois, que le public n'a pas acceptés.

M. Vadius fait également partie de la troupe de M. Valincourt.

Nous publierions quelques extraits d'articles très élogieux pour M. Norval et M^{lle} Pauline Vaillant.

On n'ignore pas que les Poitevins sont extrêmement difficiles ; pour leur plaire, il faut que les artistes possèdent de réelles qualités.

VERNANTES. — M. le préfet de Maine-et-Loire vient de récompenser le jeune Alfred Genest, âgé de treize ans, élève à l'école de Vernantes, en lui accordant une gratification de 50 fr. et en lui adressant une lettre de félicitations qui lui a été remise par l'instituteur et a été lue et affichée dans la salle de classe de Vernantes.

Le jeune Genest, on se le rappelle, n'a pas craint de descendre dans un puits, le 40 mars dernier, pour en retirer son jeune frère qui y était tombé en jouant.

BEAUFORT. — Nous apprenons qu'une grande cavalcade historique aura lieu, à Beaufort, le dimanche 22 mai prochain.

Le défilé représentera *Louis XIII venant à Beaufort rendre visite à son frère*.

Nous croyons pouvoir affirmer que cette fête sera magnifique, grâce aux efforts et à la vigilance du comité d'organisation.

Une fête de nuit suivra la cavalcade.

La ville de Paris vient de souscrire une somme de 4,000 francs pour la statue d'Honoré de Balzac, qui doit être érigée à Tours, ville natale de l'auteur de la *Comédie humaine*.

ORLÉANS. — A l'occasion du 458^e anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc, une brillante solennité aura lieu le 8 mai prochain. De grands préparatifs sont faits pour donner aux cérémonies le plus d'éclat possible.

Plusieurs évêques y assisteront, entre autres M^{sr} Laborde, évêque de Blois ; M^{sr} Le-long, évêque de Nevers.

Le panegyrique de Jeanne d'Arc sera fait par l'éloquent évêque d'Autun, M^{sr} Perraud, membre de l'Académie française.

UN MISSIONNAIRE protestant, après avoir souffert pendant de longues années de débilité nerveuse, d'affaiblissement, d'impuissance et de tous les maux résultant de ce qu'on est convenu d'appeler les péchés de jeunesse, sans trouver dans l'emploi d'aucun remède connu le moindre soulagement, a fini par découvrir enfin, en voyageant à travers le Mexique, un remède très simple qui l'a guéri et sauvé d'une existence misérable, d'une mort prématurée.

Les personnes souffrant desdites maladies, qui enverront une enveloppe portant leur adresse à M. James Holland, Bloomsbury Mansions, Bloomsbury Square, Londres, Angleterre, recevront la recette gratis.

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le Dr Brochard

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'inexpérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles ; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Au point de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

L'Union des Propriétaires de Nice, dont le siège social est à Nice, 9, place de l'Hôpital, et le dépôt de ses produits à Paris, 40, avenue de l'Opéra, nous prie d'informer les amateurs d'Huile d'Olive supérieure, qu'elle vient de mettre en dépôt, à l'*Epicierie Centrale de Saumur*, des bonbonnes de 5 et 40 kilos (scellées au départ comme garantie d'authenticité) qui y seront vendues sans augmentation de prix.

GUÉRISON RAPIDE. — « A Messieurs les Docteurs—propriétaires des Pilules Russes et Dragées Russes, 116, boulevard Haussmann, Paris.

» Messieurs,
» Atteint depuis neuf mois d'une affection douloureuse de la gorge qui m'obligeait à cesser mes leçons, j'ai consulté bien inutilement plusieurs docteurs—spécialistes qui m'engagèrent à demander ma retraite. En sept jours j'obtins une guérison complète, par l'emploi de vos Dragées Russes qui firent disparaître, comme par enchantement, enrouement, violents maux de gorge, toux incessante. Vous m'obligerez, Messieurs les Docteurs, en portant ce fait à la connaissance de mes nombreux collègues, dans l'intérêt de l'instruction publique et du personnel enseignant.

» Veuillez agréer, Messieurs, etc.
» Gustave LECLERC,
» Instituteur de l'Ecole municipale de Paris, 10, quai de la Mégisserie.
» Paris, 8 janvier 1887.

Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies et pharmacie NORMANDINE, 11, rue Saint-Jean, à Saumur.

PLACE DU CHARDONNET

GRAND CIRQUE DES SINGES

Représentation tous les soirs à 8 h. 1/4.

Théâtre de Saumur

MERCREDI 27 avril 1887,

REPRÉSENTATION DE M^{me}

THÉRÉSA

AVEC LE CONCOURS DE

M. GEORGES LAMOTHE, pianiste-compositeur de S. M. la Reine d'Espagne ; M^{me} BRIGLIANO et VIE ; M^{lle} MARIE SELLIER, MM. CLÉMENT et BERTHET, de l'Odéon.

LE DINER DE PIERROT

Comédie en 1 acte, en vers, de B. Millanvoje.

Pierrot, M. Berthet.—Colombine, M^{me} Vié.

A *Chanson arabe* (G. Lamothe), exécutée par l'auteur.

B *Toujours et encore* valse de concert (G. Lamothe), exécutée par l'auteur.

On s'laisse toujours pincer par ça, paroles de Prad-l, musique de MICHELS, chanté par M^{me} THÉRÉSA.

Vive la chanson ! paroles d'Albert Wolff, musique de CORDÈS, chanté par M^{me} THÉRÉSA.

LA MAIN LESTE

Comédie en 1 acte, de Labiche et Martini.

Ernest Regalas, M. Berthet. — Legrainard, M. Clément. — M^{lle} Legrainard, M^{me} Brigliano. — Céline, M^{lle} Marie Sellier. — M^{me} de Pontmélé, M^{me} Vié.

A *Lisbonne, boléro* (G. Lamothe), exécuté par l'auteur.

B *Cavalcade-Galop* (G. Lamothe), exécutée par l'auteur.

La *Glu*, poésie de J. Richepin, musique de FRAGEROLLES, chantée par M^{me} THÉRÉSA.

Le *Bon Gîte*, poésie de Déroutède, musique de MICHELS, chantée par M^{me} THÉRÉSA.

Bureaux, 8 h. 1/4 ; rideau, 8 h. 1/2.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MINISTÈRE DE LA GUERRE
Génie militaire — Place de Saumur
ADJUDICATION
Des travaux de reconstruction
DU
MAGASIN AUX FOURRAGES
ET D'UN
Manège de l'École de Cavalerie
Incendies le 9 décembre 1886.

L'adjudication sur soumissions cachetées aura lieu le **lundi 2 mai 1887**, à 2 heures du soir, à la mairie de Saumur.
Le bordereau des prix et tous les documents relatifs à cette adjudication sont déposés au secrétariat de la Mairie et au Bureau du Génie, rue Saint-Nicolas, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 heure à 5 heures du soir. (271)

Etude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A VENDRE
LA
FERME DU GRAND-MORIÈRE

Située commune de Longué, sur le bord de la route des Rosiers à Longué, exploitée par le sieur Fourché, d'une contenance de 7 hectares 32 ares.

S'adresser, soit à M. Eugène Bouchier, propriétaire à Saint-Martin-de-la-Place, soit au notaire. (296)

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE
Maison Bourgeoise
Confortable,

Située au centre du Pont-Fouchard,

Composée d'un salon, salle à manger, petit salon, office, cuisine. Au premier: 4 chambres et leurs cabinets, mansardes; écurie, remise; vaste jardin, charmilles et bosquets.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour le 24 juin 1887,
UNE MAISON
AVEC JARDIN
Rue de Bordeaux, n^o 17.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour le 24 Juin 1887
UNE MAISON
Située à Saumur, rue des Pafens, n^o 10,
Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine.

UNE MAISON
Située rue d'Alsace.
S'adresser à M. BESNARD-NEUSTEDT, qui l'habite. (253)

MAISON A LOUER
64, rue de Poitiers.
S'adresser à M. BOURGUIGNON, rue Saint-Nicolas. (160)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine

UNE GRANDE MAISON
Pour le Commerce
Rue de la Petite-Bilange, n^o 10.
S'adresser à M. DELAMARE, négociant.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
DEUX
VASTES MAGASINS
Situés au Pont-Fouchard.
S'adresser à M. CHOLET, place Saint-Michel, Saumur. (261)

A LOUER pour la Saint-Jean 1887, une **MAISON**, rue d'Alsace, avec jardin, écurie et remise.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire. On louera à bail ou à l'année.

A CÉDER DE SUITE
Pour cause de santé,

Un Magasin de Lingerie
Et Confection
Situé au centre du commerce.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
Magasin d'Épicerie
et Débit de vins
POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Voiture Américaine
4 places,
Couverte ou découverte. — Très bon marché.
S'adresser au bureau du journal.

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU
22, rue Fardeau, Saumur.

A VENDRE

Au comptant,
Fûts à retourner dans le mois,
VIN DE CORINTHE blanc. 50 fr.
VIN ROUGE COUPÉ..... 65 fr.
NOTA. — Les vins blancs pèsent de 7 à 8° et les vins rouges de 9 à 10°.
Les maîtres d'hôtels, cafetiers et débitants paient à 60 jours. (262)

IMPRIMERIE PAUL GODET

A VENDRE
ROGNURES
Pour emballages,
Blanches ou de couleur.

Offres et Demandes

UN HOMME MARIÉ, 31 ans, bon certificat, demande un **emploi** quelconque.
S'adresser rue de la Croix-Verte, 57.

ON DEMANDE un **garde particulier**, sachant s'occuper d'agriculture.

On demande une **femme** sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.
On accepterait un ménage.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE LA GLANEUSE
Rue Saint-Jean, n^o 51 et 53
MODES

ON DEMANDE une apprentie pour les **Modès**.
Conditions avantageuses.

UN LIVRE UTILE

La Librairie H. Leclerc, de Château-Gontier (Mayenne), vient de faire paraître un excellent ouvrage que

nous voudrions voir entre les mains de tous les cultivateurs, car il enseigne, par la démonstration la plus simple, sous forme de conférences, cette science si importante et si ignorée de la **CHIMIE AGRICOLE**. Combien de sujets qui paraissent obscurs à nos fermiers leur deviendraient familiers; combien d'erreurs dans l'application des engrais à la culture seraient évitées, s'ils possédaient les simples notions de Chimie agricole que leur enseigne le petit livre que nous leur recommandons aujourd'hui. En voici le titre:

SIMPLES NOTIONS DE CHIMIE AGRICOLE

CONFÉRENCES
Suivies d'une **Instruction pratique** pour l'achat des Engrais chimiques, et d'un Tableau de la composition moyenne de différentes Matières intéressant les Cultivateurs,

PAR P. ROGER
Membre de la Société des Agriculteurs de la Sarthe
110 pages de texte et de tableaux

PRIX: 50 centimes; par Poste, 60 centimes
Pour recevoir cet ouvrage, envoyer 60 centimes en timbres-poste à M. Henri Leclerc, membre de la Société des Agriculteurs de France, imprimeur à Château-Gontier (Mayenne).

INJECTION PEYRARD ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 40 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR
Extraction, Aurification — Prix modéré.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 AVRIL 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	80 05	79 50	Est	805	792 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	580	519
3 % amortissable	83 50	83 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1263 50	1257 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	516 50	520	Est	382	380
3 % (nouveau)			Midi	1153 75	1152 50	1865, 4 %	519 00	516	Midi	388	387
4 1/2 %	103 50	103 60	Nord	1506 25	1510	1869, 3 %	406	405	Nord	399 75	396 25
4 1/2 % (nouveau)	169 25	168 80	Orléans	1300	1292 50	1871, 8 %	394	390 50	Orléans	392	390
Obligations du Trésor	510	512	Ouest	860	865	1875, 4 %	512	512 50	Ouest	390	389
Banque de France	4130	4090	Compagnie parisienne du Gaz	1360	1342 50	1878, 4 %	510	513	Paris-Lyon-Méditerranée	387	384 50
Société Générale	455	455	Canal de Suez	2015	2003 50	Bons de liquid. Ville de Paris	520	520	Paris-Bourbonnais	387	385
Comptoir d'escompte	1065	1007 50	C. gén. Transatlantique	513 75	511 25	Obligations communales 1879	476	476	Canal de Suez	580	576 50
Crédit Lyonnais	545	535	Russe 5 0/0 1870	98 50	98 25	Obligat. foncières 1879 3 %	485	485			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	1340				Obligat. foncières 1 83 3/4 %	376	376 25			
Crédit mobilier	280	268 75									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	2 06	6 53			1 39	4 16	8 34
Saumur (état)		6 50	8 31	10 31		4 13	8 30
Nantillyhalte		7 03	8 37	10 45		4 26	8 43
Varr.-Chacé		7 09	8 48	10 52		4 32	8 49
Brézé s.-Cyr		7 17	9 02	11		4 39	8 56
Montreuil (a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	9 08
— (dép.)	2 36	7 33		11 24	2 09	4 58	9 11
Thouars	2 55	7 59		11 57	2 28	5 23	9 37
Loudun		8 10		3 16	2 52		9 52
Poitiers		10 33		10 40	5		12 12

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	6 53		4 16		8 34
Saumur (état)	6 50	8 31	4 13		8 30
Nantilly	7 03	8 37	4 26		8 43
Montreuil (a)	7 29	9 19	4 52		9 08
— (dép.)	7 34	9 29	5	4 23	10
le Vaudeuilay	7 45	9 40	5 11	5 17	10 11
Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44	10 22
Doué	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	11 5
Vivry	8 10	12 09		3 18	5 54	
Blou	8 19	12 18		3 27	6 03	
Vernantes	8 32	12 31		3 40	6 14	
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 06	6 38	11 45
Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir
Saumur	3 03	6 55	9 12	1 13	3 31	7 14 10 40
St-Martin		7 08	9 26	1 25		7 27
St-Clément		7 15	9 33	1 35		7 34
Les Rosiers		7 23	9 41	1 38		3 47 7 41
La Ménitrière	3 31	7 35	9 52	1 48	3 54	7 50 11 14
Angers	3 58	8 23	10 41	2 30	4 19	8 34 11 57

COFFRE-FORT

DE LA
MAISON HAFNER AÎNÉ
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,
PAUL GODET
IMPRIMEUR, SAUMUR.